

Délibération n°2019-06-06

Réf. Nomenclature « Actes » : 2.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approbation définitive du programme local de l'habitat (PLH)

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	8
Votants	82

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Nathalie Peyrat est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Marine Belle	à	Christophe Arffeuilère	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Jean-Paul Bourre	à	Marie-Hélène Pommier	Éric Cheminade	à	Nathalie Delcouderc-Juillard
Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon	Daniel Mazière	à	Claude Bauvy
Dominique Miermont	à	Francis Roques	Jerôme Valade	à	Jean Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpech) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Geneviève Disdero (Gilles Benezzy) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Gilles Chazal ; Daniel Couderc ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Bernard Maupomé ; David Poigneau ; Sylvie Prabonneau ; Valérie Serrurier ; Geneviève Serve ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2019-06-06



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le



ID : 019-200066744-20191212-20190606-DE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, et notamment ses articles R.302-11 et 12 ;
 Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-01-06 du 22 février 2018 lançant la prescription du Programme Local de l'Habitat de Haute-Corrèze Communauté ;
 Vu la délibération du Conseil communautaire n°2019-01-08 du 7 mars 2019 arrêtant le projet du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 ;
 Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2019-03-08 du 27 juin 2019 arrêtant le projet du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 suite aux avis des communes ;
 Vu l'avis du Bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement de Nouvelle Aquitaine du 4 décembre 2019 ;*

Le président rappelle la procédure d'adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

1. Arrêt du projet de PLH par délibération de Haute-Corrèze Communauté,
2. Transmission aux communes membres de Haute-Corrèze Communauté pour avis ;
3. Délibération des communes membres de Haute-Corrèze Communauté pour émettre un avis sur le projet arrêté du PLH ;
4. Transmission des avis à Haute-Corrèze Communauté ;
5. Transmission du PLH adopté aux Services de l'Etat, pour avis ;
6. Présentation du PLH en CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement de Nouvelle-Aquitaine) pour avis de Mme. La Préfète de Région ;
7. Délibération du Conseil communautaire pour approbation définitive du PLH. Le PLH devient alors exécutoire.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitat, et après avoir recueilli les avis des communes membres, Haute-Corrèze Communauté a procédé, par délibération n° 2019-03-08 du 27 juin 2019, au deuxième arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat qui porte sur la période 2019-2025.

Le projet de PLH a ensuite été transmis au préfet pour avis et soumis au Bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) de Nouvelle-Aquitaine qui s'est réuni le 17 octobre 2019.

Madame Célia ESCURAT, Directrice Générale des Services, Messieurs Jean-Pierre GUITARD, Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'Habitat, Jean VALADE, en sa qualité de Président du Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour, Frédéric COGNÉRAS, Directeur Général Adjoint de l'Environnement et de l'Aménagement de l'Espace et Maxence BROCK, chef de projet Urbanisme et Habitat ont présenté les orientations du projet et l'engagement de la collectivité pour une approche globale de la politique de l'Habitat qui s'inscrit dans une dynamique territoriale impulsée par le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Haute-Corrèze Ventadour (SCOT).

Les services de l'Etat ont souligné les points forts du projet : la qualité de la concertation, les objectifs de production de logements ambitieux mais raisonnables et réalistes, l'effort de territorialisation et de mixité sociale, la prise en compte des besoins de la population et le plan d'actions mis en œuvre pour les satisfaire, l'effort réalisé auprès des bailleurs sociaux, les objectifs de renouvellement urbain.

Le bureau du CRHH a émis un avis favorable sur le projet assortie d'une recommandation : Cette recommandation vise le renforcement de la part de l'offre nouvelle en logements dans trois des quatre communes « pôle urbains » du territoire, à savoir Ussel, Meymac et Neuvic. La prise en compte de cette recommandation doit permettre de garantir l'atteinte d'un des objectifs stratégiques fixés par le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Haute-Corrèze Ventadour (SCOT), approuvé le 17 septembre dernier.

Délibération n°2019-06-06



Envoyé en préfecture le 19/12/2019
 Reçu en préfecture le 19/12/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20191212-20190606-DE

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ADOpte** définitivement le Programme Local de l'Habitat pour la période 2019-2025, tel que ci-annexé, au regard des avis des communes membres et du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement ;
- **DECIDE** la mise en œuvre des mesures de publicité prévues à l'article R.302-12 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2019

Le président,
Pierre Chevalier

